

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## **75 % des conducteurs distraits au volant Le BAC part en campagne contre la distraction au volant**

Montréal, le 29 mai 2019 — Le BAC dévoile les résultats d'un sondage et lance une campagne sur la distraction au volant afin de sensibiliser les conducteurs aux bons comportements à adopter en conduisant.

Le chiffre est impressionnant : 75 % des conducteurs déclarent avoir été distraits au volant au cours des 6 derniers mois\*. Pourtant, 90 % des conducteurs ont conscience que les accidents causés en raison de la distraction peuvent faire augmenter les primes d'assurance automobile.

### **Être distrait, ça veut dire quoi?**

La distraction au volant vient de plusieurs facteurs : téléphoner, envoyer un message texte, mais aussi manger, boire, se maquiller ou encore écouter de la musique. Toute activité qui détourne l'attention du conducteur de la route est considérée comme une distraction.

Les conducteurs sont distraits et il ne s'agit pas de comportements isolés. En effet, au cours des 6 derniers mois, les conducteurs interrogés ont déclaré avoir, à plusieurs reprises :

- Mangé ou bu : 55 %
- Téléphoné : 39 %
- Texté : 11 %

Parmi les conducteurs reconnaissant être distraits, le sous-groupe des 35 à 44 ans est surreprésenté; 87 % d'entre eux ont déclaré avoir été distraits au cours des 6 derniers mois comparativement à 75 % pour l'ensemble des répondants.

« Nous avons été très surpris d'apprendre que 90 % des conducteurs sont bien conscients que la conduite peut avoir un effet sur l'augmentation des primes d'assurance automobile. Pourtant, nous constatons que cela ne décourage pas les comportements à risque et la distraction au volant. » s'étonne Anne Morin, responsable des affaires publiques du BAC.

### **Sensibiliser au risque pour limiter les accidents**

L'objectif de cette campagne est que chaque conducteur prenne conscience des distractions qui l'entourent et de la nécessité de minimiser les risques. Rappelons qu'un comportement responsable ne pourra qu'être favorable au dossier de conduite du conducteur.

« Nous avons décidé d'aborder ce sujet par une approche émouvante avec une pointe d'humour. Nous espérons que la campagne touchera les conducteurs, mais aussi les passagers qui ont aussi leur rôle à jouer car la distraction au volant est l'affaire de tous. » explique Anne Morin.

*\* Selon un sondage mené par SOM inc. pour le compte du Bureau d'assurance du Canada (BAC) en 2019.*



---

### **À propos du Bureau d'assurance du Canada**

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca).

– 30 –

### **Renseignements :**

Pauline Triplet

Conseillère en communication

Tel.: 514 288-1537, poste 2277